



site : <http://athleuam.free.fr/>

U.A.M. Athlétisme

UNION ATHLETIQUE DE MONTEREAU

Siège social : Mairie de Montereau

Responsable des inscriptions : Christine Cretté Secrétaire Adjoint



Que pour les nouveaux licenciés

PHOTO

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2008- 2009

Nom de l'athlète : Prénom :

Né(e) le : à :

Sexe : fille garçon

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom et prénom du responsable légal :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Mail :

Profession du père : Profession de la mère :

Personne à contacter en cas d'urgence (autre que le responsable légal) :

Participera aux compétitions : oui non

TARIFS (cocher les cases correspondantes). Renouvellement Nouvelle adhésion

Les bons CAF sont acceptés seulement après paiement de la cotisation. Celle-ci peut se faire en espèces • ou par chèque

	catégories	licence.2008/2009 le maillot du club est obligatoire)	commande maillot
CLASSE A	Ecole athlétisme Poussins et poussines de (1998 2003)	65€ pour ce qui on le maillot du club 75 € pour les nouveaux licencier (ce prix inclut le maillot du club qui est obligatoire	 T-shirt <input type="checkbox"/> 6-8 ans <input type="checkbox"/> 9-11 ans
	Benjamins, Benjamines (96_97)	80 € pour ce qui on le maillot du club 85 € pour les nouveaux licencier (ce prix inclut le maillot du club qui est obligatoire	ans <input type="checkbox"/> S
CLASSE B	Minimes (94_95) Cadets (92- 93) Juniors (90 - 91) Espoirs (87-89)	100€ pour ce qui on le maillot du club 120 (ce prix inclut le maillot du club qui est obligatoire	 Maillots <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> Féminin
	Seniors 68 86		Tailles <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL
	Vétérans (69 et avant)	Lorsque vous recevrez votre licence qui est adressée à votre domicile, vous aurez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire auprès de Gras Savoie	
Pour ceux qui ne souhaitent pas participer aux compétitions, il est possible de prendre une licence loisirs pour la somme de 60€			

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

➤ Un certificat médical daté après le 01/08/2008 mentionnant « l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ».

➤ Le paiement de la cotisation :

Date et signature du responsable légal



AUTORISATION PARENTALE.

Je, soussigné, Monsieur ou Madame

demeurant

Code postal ville tel

1) Certifie avoir pris connaissance :

- du règlement intérieur de l'UAM (annexe 1).
- de la possibilité de contracter une assurance complémentaire qui vous sera transmise avec votre licence.

2) Autorise mon enfant

A pratiquer l'athlétisme sous toutes ses formes (courses, sauts et lancés) et à participer aux compétitions. OUI NON

3) Autorise les dirigeants de l'UAM à transporter mon enfant en cas d'urgence dans le centre hospitalier le plus proche et à le récupérer à sa sortie. OUI NON

4) Autorise les dirigeants de l'UAM ou d'autres parents à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel lors des déplacements pour les compétitions ou autres manifestations. OUI NON

5) Autorise que mon enfant soit pris en photos lors des compétitions ou autres manifestations et que ces photos soient diffusées dans les journaux et sur le site internet du club. OUI NON

ATTENTION :

Nous vous demandons de respecter les horaires fixés pour le bon déroulement de l'organisation.

En aucun cas le club ne pourra être tenu responsable si vous laissez vos enfants seuls avant ou après les heures d'entraînements.

La responsabilité du club ne sera pas engagée en cas de perte ou de vol d'objets personnels lors des entraînements.

Date et signature du responsable légal



--	--	--



REGLEMENT INTERIEUR

1 - Les horaires d'entraînements sont :

STADE JEAN BOUIN	GYMNASE H. BALZAC
Lundi de 18h15 à 19h30	Dimanche de 10h30 à 12h00
Mercredi de 18h00 à 19h30 (Autres catégories)	
Vendredi de 18h15 à 19h30	

IMPORTANT : *Pour une bonne organisation et gestion des entraînements, toute personne (non excusée au préalable) se présentant à l'entraînement après 18 h 30 ne pourra suivre l'entraînement.*

2 – En dehors de ces horaires, les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.

3 – L'accès aux vestiaires est strictement interdit avant les horaires fixés ci-dessus ou sans la présence d'un responsable de l'UAM.

4 – Chaque athlète doit être à jour dans le règlement de sa licence.

5 – L'horaire fixé des départs pour les compétitions doit **impérativement** être respecté.

6– Les locaux doivent être respectés (toute dégradation sera facturée aux parents).

Pour tous renseignements contactez Alvaro Cerveira au 06 13 31 10 50 ou Nathalie Louro au 06.81.68 61 95